tenus entre MM. de Freycinet, Fallières et Constans ; ce dernier voulait s'opposer à toute mesure de clémence, par peur de n'être pas suivi par la majorité qui accepte la politique de compromission préconisée par M. de Freycinet.

Celui-ci, à deux heures un quart, a annoncé à M. de Montfort, que le gouvernement avait décidé de grâcier tous les individus compromis à Fourmies et à repousser l'amnistie générale.

Des poursuites vont être engagées contre Culine, l'agitateur de Fourmies.

Les opportunistes se montrent très irrités de ce qu'ils appellent la nouvelle faiblesse de M. Constans qui a disgracié le sous-préfet d'Avesnes.

La plupart des membres de la droite sont résolus à repousser l'amnistie; le groupe Piou a pris une décision analogue.

Quelque soit le résultat de la séance d'aujourd'hui, il est certain que le cabinet, et surtout M. Constans, sera irrémédiablement compromis par son attitude sans dignité ni courage.

AVANT LA SÉANCE

La séance promettant d'être mouvementée, les tribunes publiques sont encore bondées.

Dès son arrivée, M. Fallières, le garde des sceaux, va conférer avec M. Floquet.

Beaucoup d'agitation à l'extrême gauche où M. Clémenceau discute vivement avec ses collègues ; au centre on semble plus paisible ; d'ailleurs il y a encore fort peu de députés en séance.

MM. de Freycinet et Constans, Jules Roche et Yves Guyot échangent des vues avec les députés opportunistes qui se pressent autour d'eux.

LA SÉANCE

Il est 2 h. 25 ; M. Floquet déclare la séance ouverte.

La Chambre fixe au samedi 16 mai la discussion d'une interpellation de M. Basly sur la façon dont les conseils de préfecture interprètent la loi sur les délégués mineurs.

L'AMNISTIE

M. le Président. — Dans sa dernière séance, la Chambre a décidé de discuter aujourd'hui la demande d'urgence des propositions d'amnistie de MM. Le Veillé, Camille Pelletan et Guillemin; il y en a une quatrième de M. Maujan (Agitation).

M. Fallières, ministre de la justice. — Le gouvernement pense que des questions de ce genre doivent être discutées sans retard, aussi je demande la discussion immédiate. (Sensation).

M. C. Pelletan. — J'espérais que le ministère ferait d'abord connaître son sentiment. (Bruit).

Je demande que la Chambre exige du gouvernement qu'il fasse connaître son opinion sur le fond (Rumeurs au centre); ou le gouvernement accepte l'amnistie complète et alors la discussion ira toute seule, ou il ne l'accepte qu'en partie ou encore il ne l'accepte pas, et alors je trouve étrange qu'il ne nous le dise pas. (Très bien à l'extrême gauche).

DÉCLARATION DE M. FALLIÈRES

M. Fallières, ministre de la justice.— Si j'ai commis une omission je vais la réparer ; en tout cas, il ne saurait y avoir d'équivoque.

En réclamant la discussion immédiate, le gouvernement se propose de vous demander de repousser toutes les amnisties. (Très bien au centre. — Interruptions et rumeurs violentes à gauche.)

L'urgence est declarée par mains levées et le scrutin est ouvert sur la discussion immédiate.

L'animation est extrême ; l'extrême-gauche est toute joyeuse d'avoir mis le gouvernement dans la nécessité de faire connaître son opinion.

M. le Président.— Voici les résultats du scrutin sur la discussion immédiate :

Pour 529, contre 6.

En conséquence, la discussion immédiate est ordonnée.

M. le Président. — La Chambre connait les trois premières propositions ; la proposition de M. Maujan étant la plus large, (Rires ironiques à l'extrême-gauche; c'est à lui que je vais donner la parole. (Agitation prolongée.)

DISCOURS DE M. MAUJAN

M. Maujan. — Ma proposition vise l'amnistie pleine et entière pour tous faits relatifs à la manifestation du 1er mai, et elle est la plus large de toutes. (Ricanements au centre), puisqu'elle englobe en même temps les délits de presse, de grèves, de réunions et tous faits connexes. (Mouvement.)

Le moment est venu de couvrir le passé de l'amnistie et de ne songer qu'à l'avenir. (Rumeurs au centre.)

Il est certain qu'on va livrer un nouvel assaut à la République.

M. Gabriel. — La République c'est la défense des travailleurs. (Violentes rumeurs au centre)

M. Maujan. — Le devoir du gouvernement, puisque la Chambre n'a pas eu le courage de faire une enquête complète, est aujourd'hui de dégager toutes les responsabilités. (Bruit et interruptions aux bancs boulangistes et au centre.)

J'aurais voté l'enquête si on n'avait eu l'idée de la limiter. (Bruit.)

M. Gabriel. — Vous avez changé d'opinion. (Rires.)

M. Maujan. — Il est certain que les fonctionnaires locaux n'ont pas fait tout leur devoir.

Une voix au centre. — C'est pitoyable !

M. Maujan. -- Oui, il en est qui ont manqué à leur devoir, mais il y a aussi des excitateurs qui ont poussé la population sur la troupe et se sont ensuite cachés.

M. de Maillé. -- Demandez-vous aussi l'amnistie pour ceux-là ? (Bruit.)

M. Maujan. — La République ne saurait être atteinte (exclamations ironiques à droite), et j'aurais une piètre estime pour une politique qui aurait pour but d'échafauder une crise ministérielle sur le malheur de Fourmies. (Violentes clameurs au centre et à gauche.)

Le problème social doit se résoudre non dans la rue, mais ici, dans le Parlement.

M. Paulin Méry. — Il y a des chansons là-dessus. (Rumeurs.)

M. Maujan. — Les vôtres. Et je dis qu'aux manifestations stériles il faut répondre par le vote fécond des réformes et aux excitations par l'amnistie pleine et entière. (Mouvements divers).

L'orateur ne récolte que quelques faibles applaudissements.

M. Le Veillé. — Avant d'aller plus loin, quelle est l'opinion du gouvernement? (Rumeurs).

DISCOURS DE M. LE VEILLÉ

M. Le Veillé. -- J'ai toujours vu des orateurs d'opinions diverses parler les uns après les autres. (Explosion d'hilarité.)

Tout à l'heure, le ministre de la justice nous disait repousser toutes les amnisties ; eh bien ! après le discours de M. Maujan, il fallait qu'un autre ministre vint lui répondre.

Quel est le secret qui empêche le gouvernement de parler? (Interruptions.)

M. le Président. -- Mais c'est très naturel, il y a quatre propositions similaires, il faut que les auteurs viennent les soutenir.

M. Pelletan proteste.

M. Floquet. — La parole est à M. Le Veillé qui choisira s'il veut parler avant ou après le gouvernement. (Interruptions.)

M. Le Veillé après quelques mots de réponse à M. Floquet, qui soulèvent les clameurs du centre, aborde la question de fond.

Les mesures prises par le gouvernement au 1er mai étaient de nature à amener des collisions sanglantes; c'est la sagesse de quelques-uns qui a empêché des collisions de se produire. (Rires ironiques au centre).

L'orateur met en parallèle la façon de procéder l'année dernière et cette année.

Aujourd'hui, les conseillers municipaux républicains de Lyon, les vôtres, messieurs (applaudissements ironiques au centre) sont poursuivis pour avoir pris part à la manifestation du 1er mai.

A Bordeaux, il a fallu tout le tact de nos amis pour qu'aucun incident ne se produisit. (Rumeurs et interruptions au centre.) L'attitude des agents était absolument provocatrice.

L'orateur, au milieu de l'inattention générale, fait le récit de ce qui s'est passé sur les divers points du territoire dans la journée du 1er mai.

M. Jumel interrompt au banc des secrétaires.

M. le Veillé. — Je vous prie, M. le président, d'empêcher les secrétaires de me crier dans les oreilles. (Rires et bruit.)

Le député de Limoges continue le récit des événements; le centre témoigne son de impatience.

M. le Veillé. — C'est donc très risible. (Violentes rumeurs.)

M. Floquet essaie en vain de ramener l'orateur à la question.

M. Le Veillé remonte à l'affaire de la Ricamarie; Gambetta, après cette catastrophe s'écriait : « Ne mettez jamais la troupe en contact avec le peuple »: ce mot de celui qui fut votre chef vous condamne aujourd'hui. (Ricanements au centre).

Le gouvernement peut bien reconnaitre ses torts; il convient aujourd'hui de faire le calme et le silence sur les événements douloureux du 1er mai.

Comment le gouvernement peut-il repousser aujourd'hui une demande d'amnistie: c'était à lui de prendre l'initiative.

Le parti socialiste compte aujourd'hui assez de morts dans ses rangs pour pallier les fautes des vivants. (Quelques applaudissements aux bancs boulangistes.)

M. Floquet — La parole est à M. Pelletan.

M. Pelletan (de sa place). — Je ne vois pas la nécessité de parler. J'attendrai la réponse du ministre. (Mouvement prolongé.)

M. Guillemin. — Quant à moi, je me réserve d'intervenir après la décision de la Chambre sur la proposition d'amnistie générale. (Mouvements divers.)

M. Floquet. — La parole est M. le garde des sceaux. (Mouvement d'attention.)

DISCOURS DE M. FALLIÈRES

M. Fallières, ministre de la justice. — Le gouvernement n'a pas reculé devant l'hommage à ceux qui ont fait leur devoir le 1er mai; en même temps, il est très douloureusement impressionné par les tristes événements à Fourmies. (Ricanements aux bancs boulangistes).

[illegible] aujourd'hui, il dira franchement et loyalement [illegible] il repousse l'amnistie.

[illegible] n'est pas destinée à effacer le sou-nir de grandes commotions sociales ; c'est ainsi qu'on l'a votée pour les faits de la Commune après de longues années de tranquillité. (M. Pelletan interrompt. — (Bruit.)

Voyons les choses de sang-froid ; nous ne sommes pas au lendemain de ces grandes commotions ; à Fourmies, ordre a été donné de laisser la rue libre; je sais qu'on a fait souvent appel à ce qui se passe de l'autre côté du détroit, mais nous n'en sommes pas là en France.

VIFS INCIDENTS

MM. Millerand et Millevoye, interrompent violemment.

M. Millevoye. — Je demande la parole.

M. Fallières. — Le gouvernement a le devoir de maintenir l'ordre. (Bruit à l'extrême-gauche.)

MM. Baudin et Ferroul interrompent au milieu du bruit.

M. Gabriel. -- Est-ce que le 14 juillet vous maintenez l'ordre ? (Huées au centre.)

M. Fallières. --- Il faut rechercher les causes de la collision, non pas chez les soldats et les fonctionnaires, mais dans les excitations de ceux qui vivent de la rébellion (applaudissements au centre et à droite) et qui sont assez prudents pour ne jamais s'y mêler. (Applaudissements sur les mêmes bancs. Bruit à l'extrême gauche.)

Les députés ouvriers, debout à leur banc, interpellent le ministre.

Cris au centre : A l'ordre !

M. Fallières, voulant continuer. — L'œuvre de la justice...

M. Gabriel. — La justice des fusilleurs. (Applaudissements aux bancs boulangistes. Huées au centre.)

M. Floquet rappelle à l'ordre MM. Gabriel et Ferroul, au milieu des applaudissements du centre.

M. Fallières. — L'œuvre de la justice n'est pas terminée.

Ce que l'opinion publique demande, c'est le respect de toutes les lois et elle regarderait l'amnistie comme un acte de faiblesse et une capitulation (applaudissements au centre), et lorsqu'il se passe des faits comme ceux que vous connaissez, il n'est pas possible de transiger avec le code pénal qui est le code de droit commun.

Aux portes de Paris, on a tiré des coups de feu sur les agents de la force publique ; les auteurs de cet attentat ne sont pas encore arrêtés et on amnistierait ces faits (applaudissements au centre et à droite); ce serait de la faiblesse et l'opinion publique dont vous vous réclamez, vous ne l'auriez pas si vous laissiez nos agents à la merci de vos caprices et de vos sentiments. (Applaudissements au centre. — Interruptions à gauche.) Mais si le gouvernement s'oppose à l'amnistie, il est tout disposé à examiner la question de grâce qui est le droit souverain du pouvoir exécutif.

Il fera la part de ceux qui ont été entraînés sur la voie publique, il n'a pas oublié ce qui s'est passé à Fourmies, il n'a pas oublié que derrière les rangs des ouvriers il y avait les excitateurs que l'on recherche. (Applaudissements au centre)

Une voix à gauche : Le sous-préfet ! (Bruits au centre.)

M. Fallières. — A cette heure, les prisonniers de Fourmies ont été remis en liberté et cette mesure a été accueillie avec reconnaissance par la population. (Interruptions à l'extrême gauche).

Notre clémence peut s'égarer, mais elle n'ira jamais jusqu'à ceux qui ont subi des condamnations antérieures et qui, sans provocation, ont fait feu sur les gendarmes et les agents de police. (Vifs applaudissements au centre).

M. Ferroul. — Ce sont des agents provocateurs.

M. Delpech. — C'est vous qui êtes les excitateurs.

M. Ferroul. — Le provocateur, c'est le ministre de l'intérieur.

Cris au centre : A l'ordre ! à l'ordre !

M. Delpech crie au milieu du bruit ; M. de Freycinet se retourne et lui fait signe de se taire.

M. Floquet menace les interrupteurs des foudres du règlement.

Le silence se rétablit.

DISCOURS DE M. PELLETAN

M. Pelletan — Je demande à dire, non seulement sur la mesure que le gouvernement a prise au dernier moment et après avoir hésité...

M. de Freycinet (vivement). -- C'est une erreur, la mesure a été prise hier et sans hésitation, à l'unanimité. (Très bien ! au centre).

M. Pelletan. —... Je m'étonne qu'on veuille trancher la question par voie de grâce, c'est-à-dire par un acte du pouvoir exécutif, au lieu de la trancher par voie de l'amnistie, c'est-à-dire par un acte du pouvoir souverain.

M. Clémenceau prononce quelques paroles qui se perdent dans le bruit.

M. Pelletan. — Il n'y a aucune comparaison entre la proposition que nous vous faisons aujourd'hui et les amnisties précédentes.

La question n'est plus la même; les événements qui se sont produits ont éclaté alors que le gouvernement vient d'affirmer avec plus de force que jamais, que les partis désarment ou vont désarmer.

Il y a bien des excitateurs mais en moins grand nombre que dans les pays qui nous environnent.

Vous même, vous parlez à tous moments de votre sollicitude pour les revendications ouvrières.

Il y a donc chez vous des considérations politiques qui se mettent en travers de ces revendications, dont les premiers vous parliez autrefois. (Très bien à l'extrême gauche.)

M. Ferroul. — Mais maintenant ils sont au pouvoir ! (Bruit.)

M. C. Pelletan. — Et cependant, le 1er mai, le sang a coulé largement (Rumeurs au centre) et nous avons entrevu une guerre civile. (Très bien à l'extrême-gauche.)

La Chambre ne peut pas croire qu'elle a fait quelque chose de sérieux parce qu'elle a envoyé ses sympathies aux ouvriers ou parce qu'elle ne s'est pas accordé son congé réglementaire du vendredi. (Exclamations au centre.

Tout le monde désire voir effacer cette tâche de sang qui a coulé sur la République. (Bruit au centre. Sensation.)

Aussi nous vous avons demandé deux mesures: d'abord de faire la lumière non dirigée contre qui que ce soit, mais qui serait faite par la majorité républicaine. (Ah ! ah ! à droite.)

Je ne juge pas je constate. On ne peut nier qu'on ait l'intention d'effacer le plus complètement possible ce qui s'est passé à Fourmies.

La seconde mesure que nous vous proposons, l'amnistie est le corollaire obligé de ce sentiment (Très bien à gauche).

Rien qu'à Paris, il y a eu 79 condamnations encourues et à Charleville on a condamné à 2 ans de prison et 5 ans de surveillance, un homme qui avait dit à ses juges : « Vous me condamnez pour avoir organisé des syndicats ouvriers. » (Applaudissements à l'extrême gauche)

Il ne s'agit pas de faire des catégories ; ainsi, vous graciez les personnes mortes ou qui ont reçu des balles. (Rumeurs prolongées au centre. Applaudissements à gauche.)

Mais lorsqu'on met le peuple et les troupes en présence, on sait que le hasard peut toujours amener un conflit et la population n'a alors aucune rancune contre l'armée.

Ce n'est donc pas cette question qui vous empêche d'accorder l'amnistie. La question est tout autre (Sensation.)

Le 1er mai a été choisi à tort, selon moi, pour des revendications fort justes.

En France, les manifestations étaient inutiles, mais elles avaient lieu un peu partout ; pourquoi ne les tolérerait-on pas en France ?

M. de Mahy interrompt M. Pelletan.

M. Pelletan. -- Vous n'auriez pas pris la Bastille, vous ! (Rires et rumeurs au centre.)

M. de Mahy parle au milieu du bruit.

M. Floquet. --- M. le vice-président, je vous invite au silence. (Rires.,

M. Pelletan. --- Après le langage de M. le garde des sceaux, vous serez obligé de reconnaître qu'il y a en fait de liberté, des comparaisons avec les monarchies voisines, qui ne sont pas à l'honneur de la République. (Exclamations ironiques au centre. Applaudissements à l'extrême gauche.)

Grâce aux mesures prises, vous avez eu là à Fourmies des cadavres. (Rumeurs au centre.)

M. Jourde. — Vous en avez honte ! (Cris à l'ordre, au centre.)

M. Pelletan. — Et on a pu, à cette tribune, étaler un linge ensanglanté. (Murmures violents au centre.)

M. Gabriel — Les murmures sont tout indiqués.

M. Pelletan. — Votre fusil Lebel, destiné à la défense nationale, vous l'avez essayé pour la première fois sur des poitrines françaises, sur des femmes et des enfants. (Sensation.)

C'est en présence d'un pareil drame, qu'on vient nous parler de grâce et qu'on nous refuse l'amnistie.

On veut l'union du parti républicain ; pour l'obtenir il ne fallait pas mettre du sang entre le peuple et ses revendications.

Nous venons vous demander aujourd'hui le minimum de nos droits, et, si on nous le refuse, c'est que le gouvernement congédie ceux qui ont lutté avec lui, et il les congédie après les avoir remplacés. (Sensation prolongée.)

Ce matin un journaliste républicain, membre de cette chambre (M. Henry Fouquier), a pu écrire qu'une monarchie aurait pu faire l'amnistie, mais que la République ne le peut pas.

Il est triste de penser que c'est à cette théorie que le gouvernement s'est rallié.

Nous avons fait les sacrifices les plus douloureux pour notre parti ; aussi nous croyons avoir le droit de demander au parti républicain, quand il y a du sang répandu, de ne pas essayer de l'effacer en s'appuyant sur la droite. (Longs applaudissements à gauche.)

RÉPONSE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet. -- M. Pelletan, par son discours, a fait œuvre mauvaise pour la République; il est mauvais de parler sans cesse de tâches de sang sur la République (Exclamations ironiques à droite.),

M. Clémenceau. — Le sang des innocents. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. de Freycinet. — Il n'est ni juste ni prudent de faire de cela le point de départ d'une scission dans le parti républicain. (Cris à l'extrême-gauche: c'est fait !)

M. de Freycinet. — Il ne peut y avoir une fraction de républicains généreux et une autre qui ne le soit pas. Je suis sûr que les expressions de M. Pelletan ont dépassé sa pensée et que lui serait le premier à déplorer cette scission. (Violentes interruptions.)

M. de Cassagnac. — C'est le bloc enfariné ! (Rires.)

M. de Freycinet. — Vous dites que l'apaisement se fait et vous voudriez une scission. (Interruptions.)

Voix à gauche : Ce n'est pas nous qui la faisons.

M. de Freycinet. — Je dis qu'une partie de la majorité n'a pas le droit de dire à l'autre : Je te retire ma main. Je désire la fraternité républicaine.

Voix à l'extrême gauche. — Montrez-le.

M. de Freycinet. — Je sens que toutes les forces de ce pays ont besoin de rester groupées les unes à côté des autres et malgré une divergence momentanée ; je vous adjure de ne pas entraver le mouvement d'apaisement qui se déclare depuis quelque temps, et qui s'accentue tous les jours.

DISCOURS DE M. TONY RÉVILLON

M. Tony Révillon. -- Le président du conseil a rappelé que la coalition de tous les républicains s'est effectuée aux élections de 1889. Il y avait à nos côtés, le parti ouvrier et socialiste qui a contribué à la victoire. Une ère d'apaisement s'était ouverte ; nous avions la paix. Le malheur de Fourmies l'a déchirée. (Bruit à l'extrême gauche.)

M. le ministre de l'intérieur a une singulière manière d'opérer. Il organise la peur. (Bravos à gauche.) C'est ainsi qu'est arrivée la catastrophe de Fourmies.

Le peuple a un grand sentiment de justice, et au lendemain des événements de Fourmies, il voulait que justice fût faite du maire et du sous-préfet. (Salve d'applaudissements à droite et à gauche.)

VIF INCIDENT

M. CONSTANS HUÉ PAR LES RADICAUX

M. Constans se lève et veut parler ; par trois fois les applaudissements de l'extrême-gauche lui coupent la parole.

Le ministre de l'intérieur est stupéfait de cet accueil auquel il n'est pas habitué.

Enfin, il peut parvenir à parler.

M. Constans. — Depuis 48 heures, le sous-préfet d'Avesnes est remplacé, et le secrétaire général du Nord a pris la direction de la sous-préfecture.

Voix à droite : Le sacrifice d'Isaac. (Rires.)

M. Constans.-- Si je n'ai pas pris une mesure contre cet administrateur, c'est que je veux faire une enquête, (Oh ! oh ! à l'extrême-gauche.) pour être fixé avant de le frapper d'une mesure qui, dans les circonstances, équivaudrait au déshonneur.

De violentes rumeurs éclatent à l'extrême gauche.

Tous les députés boulangistes sont debout et invectivent l'orateur. Le vacarme est indescriptible.

M. Tony Révillon. — Le ministre de l'intérieur fait son enquête ; que le ministre de la guerre fasse la sienne, car je suis de ceux qui croient que l'armée ne peut être au-dessus des lois. (Rumeurs au centre. — Protestations à droite.)

M. de Freycinet, de son banc. — Je couvre l'armée, et, s'il y a une majorité contre elle, qu'on le dise. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Clémenceau. — Personne n'est hors la loi. (Murmures violents au centre.

M. Tony Révillon. — Il ne faut pas décourager nos électeurs. (Explosion de rire sur tous les bancs. — Tumulte prolongé.)

M. Dugué de la Fauconnerie -- Je demande l'impression de ce discours (Bruit. — La gauche et le centre s'invectivent).

M. Tony Révillon. -- Vous dites, M. le Président du Conseil, que c'est vous que nous séparons de nous sur cette question. C'est vous qui vous en séparez. (Rires.) Je demande l'amnistie pleine et entière et immédiate. (Applaudissements à l'extrême gauche. Cris, la clôture, la clôture ! Bruyantes exclamation.)

M. Floquet. Il y a des orateurs inscrits.(Nouveaux cris : la clôture.)

La clôture est mise aux voix au milieu d'un brouhaha indescriptible. Elle est repoussée par 332 voix contre 178. Beaucoup de députés ont déjà quitté la séance.

DISCOURS DE M. LAVY

M. Lavy a la parole. — Le député ouvrier soutient au milieu du bruit des conversations particulières, que le gouvernement semble avoir adopté pour tactique de provoquer les ouvriers par des mesures répressives, inopportunes et vexatoires. Il espère que la Chambre votera l'amnistie pour tous ceux qui ont été condamnés pour avoir manifesté leur opinion.

DISCOURS DE M. JAMAIS

M. Jamais. — D'après ce que viennent de dire MM. Pelletan et Révillon, ce n'est plus une mesure d'humanité, c'est une mesure politique qu'on nous propose. Je ne puis accepter qu'on mette le parti républicain en présence d'une coupure en deçà de laquelle se trouveraient quelques uns de nos amis.

Ce n'est pas l'esprit ministériel qui m'amène à cette tribune.

A l'extrême gauche. — Mais non au contraire.

M. Jamais — Il n'y a pas de crise ministérielle qui puisse nous faire hésiter si la mesure proposée nous paraissait juste.

M. Pelletan l'interrompt.

M. Jamais. — Je vous rappellerai, M. Pelletan, qu'en 1885, l'amnistie fut votée par la droite et l'extrême gauche. (Applaudissements au centre.)

M. le Jamarzelle. — Nous n'avons voté que l'urgence.

M. Jamais. -- La question d'urgence en pareil cas, emporte la question de fond (Exclamations ironiques à droite).

Voix à droite : Mais vous venez de voter l'urgence et vous combattez l'amnistie. (Rires).

M. Jamais continue au milieu des rires.

M. Clémenceau. — Je demande la parole. (Sensation.)

M. Jamais. — Vous nous proposez une coupure, à nous démocrates, et vous renverserez ce cabinet sans savoir si son successeur pourra suivre une autre politique.

M. Clémenceau. — Mais cela n'est pas douteux. (Agitation.)

M. Jamais à M. Clémenceau. — Si ce cabinet se retirait, formeriez-vous un cabinet? (Exclamations prolongées à gauche. Bruit).

M. Clémenceau, répond quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Jamais. -- Et vous, M. Clémenceau, vous seriez le premier à renier demain les auxiliaires que vous aurez dans le vote de tout à l'heure. (Sensation. — Rumeurs.)

M. Clémenceau, très animé. — Je répondrai : ce sont là des arguments pitoyables ; (haussant les épaules) : vous faites des personnalités. (Bruyantes exclamations au centre.)

M. Jamais. --- J'ai répondu aux interruptions de M. Clémenceau. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche.)

Maintenant, je demande à M. Tony Révillon si, parmi ceux pour lesquels il demande l'amnistie, ne sont pas les agents de la réaction.

C'est là que vous voulez faire la coupure...

M. Clémenceau.-- J'ai tout fait pour l'éviter. (Murmures au centre.)

M. Jamais. — Vous voulez diviser l'armée républicaine.

M. Tony Révillon — On ne vote pas là-dessus.

M. Jamais. — Mais j'ai voulu protester contre l'accusation, d'être a là à la droite. (Voix à l'extrême-gauche : à la question !)

M. Jamais entonne un dithyrambe à l'union républicaine, rappelant une parole de Michel de Bourges. -- Son effet rate complètement.

Cris : la clôture, la clôture !

DISCOURS DE M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau. — (Mouvement d'attention). Je viens répondre, à M. le président du conseil, et me défendre contre les accusations de M. Jamais. Vous avez dit que je voulais diviser le parti républicain.

M. Jamais, dans l'hémicycle. — Ce n'est pas là ma pensée.

Il veut recommencer son discours. De tous côtés, on crie : Silence, écoutez !

M. Clémenceau. — On nous reproche de faire la division du parti républicain.

Un pacte a été signé entre nous tous qu'on oublierait tous les points de dissension pour nous consacrer aux questions économiques et sociales.

Et aujourd'hui on nous dit que nous cherchons à profiter d'une question de forme pour faire une scission.

M. de Freycinet de sa place. --- Ce n'est pas là la responsabilité que vous annoncez de la scission du parti. (Réclamations à gauche.)

M. Clémenceau. — La date du 1er mai a pris, dans l'univers entier, une importance capitale. C'est le Quatrième Etat qui arrive. (Sensation prolongée) et qui veut acquérir le pouvoir économique. (Sensation prolongée.

On nous dit que déjà la liberté a été proclamée, mais on oublie que, depuis, l'industrie a attaché l'ouvrier comme un serf à ses machines. (Bruit à gauche)

Nous leur avons dit : Nous allons vous donner le suffrage universel et vous serez le pouvoir souverain. Il était absurde de croire que, leur donnant le pouvoir politique, ils ne revendiqueraient pas le pouvoir économique. (Bruit à gauche).

Si on regarde ce qui s'est passé à Fourmies, qui pourrait soutenir que les faits qui ont précédé le commandement de feu motivaient une semblable répression.

Il y a là une tâche de sang innocent, qu'il faut effacer. (Applaudissements à gauche.)

Après les morts de Fourmies, il faut accorder la paix, c'est-à-dire l'amnistie. (Applaudissements à gauche.)

Le quatrième état arrive. Si vous l'accueillez avec violence, c'est la guerre civile. Vous avez refusé l'enquête; eh bien ! votre devoir est d'accorder l'amnistie. Vous dites que vous, gouvernement, ne pouvez l'accorder. Je fais appel aux sentiments de justice et de droiture qui vous animent.

M. le président du conseil de Freycinet hoche la tête.

M. Clémenceau.--- Je ne vous demande pas vos intentions --- je les connais --- ce que je vous demande, c'est de faire, dans ce pays, l'union qui lui permette de rester uni devant tous les événements.

Réfléchissez, pensez à la détermination que vous allez prendre.

Il ne faut pas compliquer une catastrophe matérielle d'une catastrophe morale.

Il faut maintenir l'ordre moral au vrai sens du mot.

Je viens vous dire : Sauvez-nous, nous qui avons fait la République. Sauvez la République, sauvez la patrie et, s'il faut que, la fatalité nous poursuivant, de plus graves événements se préparent, qu'ils trouvent groupés tous les enfants de notre patrie sous le drapeau de la République. (Applaudissements à gauche.) pitié pour la République ! pitié pour la Patrie ! (Triple salve d'applaudissements à gauche ! — Rumeurs au centre. — Sensation prolongée.)

M. Clémenceau est félicité par la gauche tout entière qui l'applaudit.

M. Millerand, de son banc. — Le gouvernement, ne répondant pas, je n'ai rien à ajouter.

Cris : la clôture.

LES ORDRES DU JOUR

La clôture est prononcée.

M. Floquet. — Je me trouve très embarrassé devant les nombreux ordres du jour que j'ai en main.

M de Cassagnac. — Il n'y a pas que vous qui soyez embarrassé (Rires).

M. Guillemin demande que la Chambre se prononce tout d'abord sur la question d'amnistie générale et que, dans le cas où elle serait repoussée qu'elle prononce sur sa proposition portant amnistie pour les citoyens arrêtés à Fourmies.

M. de Freycinet, président du Conseil (Mouvement) — Croyez-vous que je ne suis pas obligé, comme chef du gouvernement, de peser certaines responsabilités qui pèsent sur ma conscience; sans cela, comme homme je n'hésiterais pas à joindre ma voix à celle de M. Clémenceau; mais, au dehors, nos actes les plus simples peuvent être interprétés de façon à avoir les effets les plus funestes. (Interruptions à gauche)

Ne pensez-vous pas qu'au dehors on verrait, dans votre vote, un blâme pour le gouvernement. (Réclamations et murmures à l'extrême-gauche.)

Vous allez détruire les effets de votre résolution de lundi et remettre tout en question.

A l'heure où je vous parle, les condamnés de Fourmies sont en liberté. La question d'humanité n'est plus en jeu.

Nous traversons une période difficile, nous sommes obligés de faire un appel fraternel aux ouvriers. (Rires ironiques à gauche).

M. de Freycinet. -- Je suis indigné de ces rires. (Applaudissements au centre.) Oui, nous devons faire cet appel, mais, en présence des difficultés dont je parle il faut que nous puissions faire respecter le principe d'ordre; il faut donner au gouvernement ces moyens et pour cela je fais une fois de plus appel à l'union de tous les partis. (Rumeurs au centre.)

M. Guillemin. -- Je demande la priorité pour la proposition d'amnistie en faveur de Fourmies. C'est une mesure d'ordre; il faut répondre aux provocations des agitateurs, des Culine et autres, et apaiser la population.

M. Floquet. —Je demande à la Chambre de passer à la discussion des articles des dix propositions d'amnistie.

M. de Freycinet. — Le gouvernement s'oppose au passage. (Bruit à l'extrême gauche). Le scrutin est ouvert.

Le scrutin

Pendant le scrutin, vive agitation dans l'hémicycle.

M. Constans dans un groupe nombreux de conservateurs explique les raisons pour lesquelles on ne peut pas voter l'amnistie.

Le président donne lecture des résultats du scrutin.

Votants 517 : pour 199. contre 318.

Le passage à la discussion est repoussée. (Mouvement prolongé.)

La séance, renvoyée à demain, est levée à 5 h. 35.

SÉNAT

Séance du 8 mai

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 3 heures

L'élection de M. Goblet dans la Seine est validée.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition ayant pour but d'obliger le bailleur qui revendique des objets mobiliers que le fermier a vendus dans une foire ou un marché, à rembourser aux acheteurs de bonne foi le prix qu'ils ont payé.

M. Bernard.-- Le Sénat repoussera cette proposition, elle serait une véritable prime à la fraude.

La proposition est adoptée.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

M. le Président. — J'ai reçu de M. le président de la Chambre un projet de loi adopté par la Chambre des députés, ouvrant un crédit de 50.000 francs en faveur des victimes de Fourmies.

Le projet est renvoyé à la commission des finances. (Assentiment.)

La séance est levée à 5 h. 50 et renvoyée à lundi, 2 heures.

DÉPLOIEMENT DE TROUPES

sur la frontière

Paris, 8 mai. — Le gouvernement vient de donner l'ordre à un certain nombre d'escadrons de cavalerie de se rendre dans le Nord, le long de la frontière belge.

Ces troupes sont destinées à former un cordon protecteur contre les menées des grévistes belges.

NOUVELLES DU JOUR

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans

Orléans, 7 mai. — Le président de la République est arrivé à une heure. A la préfecture a eu lieu la réception des autorités.

A sept heures, M. Carnot offrait, à la préfecture, un diner de soixante c[illegible]lat n'y assistait.

Pendant le repas de la Préfecture le défilé historique pour lequel la [illegible] frais considérables et qui a été le gros succès de cette première journée, partait de l'emplacement du fort des Tourelles. Le cortège, composé de toutes les troupes de la garnison et d'une immense cavalcade, représentait l'entrée de Jeanne d'Arc à Orléans. La reconstitution des costumes avait été l'objet de recherches très laborieuses. M. Lanson, un sculpteur de mérite, qui avait été chargé de ce travail difficile, s'en est acquitté avec une habileté parfaite. Hérauts d'armes, archers du guet, arquebusiers, porte-étendards, marchaient avec beaucoup d'entrain.

Après avoir défilé devant la tribune présidentielle, la tête du cortège arrive sur la place Ste-Croix, où l'attendent S. E. le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, primat des Gaules; Mgr l'évêque d'Orléans, assisté des évêques de Blois, de Beauvais, de Langres, de Dijon, de Chartres, de St-Dié et d'Evreux. Le maire remet alors l'étendard de Jeanne d'Arc au prélat officiant qui la bénit.

Illuminée et comme incendiée, la cathédrale offre à ce moment un coup d'œil féerique. C'est sur le signal d'une bombe que l'embrasement se produit, faisant ressortir les détails d'architecture du superbe monument.

Sur le parvis de la basilique, où flottent les bannières de Saint Michel, de Saint Euverte, de Saint Aignan, de Sainte Catherine et de Sainte Marguerite, retentissent les chants sacrés mêlés aux hymnes guerriers. Il est impossible d'assister à un spectacle plus grandiose et plus imposant.

S. Em. le cardinal Foulon répond à une allocution de M. Rabourtin-Grivot et bénit la foule au milieu du plus profond silence; puis le clergé rentre processionnellement dans la basilique dont les lumières du chœur resplendissent au loin. La cérémonie religieuse est terminée.

M. Carnot, qui avait assisté « de loin », a repris le train pour Paris à dix heures sans qu'aucune manifestation sympathique soit venue le saluer au départ.

Quelques fonctionnaires l'accompagnent seuls à la gare.

Toute la soirée, l'animation n'a cessé de régner dans la ville, merveilleusement illuminée.

Orléans, 8 mai. — Hier soir, vers neuf heures, un conseiller de préfecture de Blois, bousculé par les gendarmes, s'est écrié : « C'est ici comme à Fourmies »; on l'arrête et il est relâché un quart d'heure après.

Ce matin, à dix heures, un dominicain, le P. Lehman, a prononcé le panégyrique de Jeanne d'Arc.

La procession est sortie ensuite.

Le duc d'Orléans à Ancône

Rome, 8 mai.— Le duc d'Orléans est arrivé à Ancône.

Les Rothschild et les juifs russes

Londres, 8 mai. — Le *Standard* confirme que la maison de Rothschild, de Paris, a renoncé à prendre part à la conversion russe, à cause des persécutions que les israélites subissent actuellement en Russie.

La conversation du prince Victor

Le *Figaro* publie la dépêche suivante :

« Il y avait dans le texte que j'ai télégraphié au *Figaro* quatre ou cinq lignes sur le socialisme qui étaient mises entre guillemets parce qu'elles n'émanaient pas du Prince et n'étaient que la citation, d'ailleurs incomplète et inexacte, de la conclusion d'un article de M Thiébaud, paru ici même il y a trois jours.

» Dans ma pensée, ce texte, rapproché des déclarations du Prince, résumait de la façon la plus succinte la théorie même que je venais d'entendre énoncer fort éloquemment à l'avenue Louise.

» Par suite d'une erreur dans la transmission télégraphique, ces guillemets ont disparu dans le texte publié.

Cette erreur, que nos lecteurs auront relevée d'eux-même sans y attacher d'autre importance, a été signalée rien moins que comme « un plagiat » dans quelques journaux républicains !

» Elle mérite par conséquent d'être rectifiée, puisqu'on en fait une arme contre le prince, tandis qu'en réalité elle ne concerne et n'atteint que moi.

» Dans la longue conversation que le prince Victor m'a fait l'honneur de tenir, je ne pouvais, en effet, reproduire mot à mot le texte même de ses paroles : je n'en ai donné que le sens absolu, comme dans toute interview, et je me suis borné à résumer en quelques phrases l'exposé très net et très personnel de son programme. » Gaston Calmette. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La journée de samedi à Roubaix. — Aucune manifestation n'est survenue depuis vingt-quatre heures. La grève est toujours partielle chez MM. Fauvarque et Mulliez frères ; dans le premier établissement sur les cent tisserands en grève, aucun ne ne s'est présenté samedi ; il est inexact que le personnel en grève à la filature de MM. Mulliez, rue de l'Ommelet ait repris le travail au complet, en raison de la décision qu'auraient prise les patrons de faire la différence d'un franc par semaine, que les fileurs avaient voulu imposer de leur propre autorité aux rattacheurs.

On assure qu'au tissage de MM. Wattel et Dillies, où les ouvriers veulent imposer la journée de dix heures, une entrevue aurait eu lieu entre patrons et ouvriers. MM. Wattel et Dillies auraient fait remarquer que si une entente générale entre les patrons de Roubaix avait lieu dans le but de fixer la journée de travail à dix heures, ils étaient entièrement décidés à y adhérer, mais qu'ils ne pouvaient autoriser l'application de ce nouveau règlement, sans que les autres fabricants fissent de même. Malgré cette déclaration, les ouvriers auraient persisté dans leur résolution et déclaré que si on voulait les forcer à travailler plus de dix heures, ils se mettraient en grève.

La nouvelle, qui a circulé en ville, que les rentreurs auraient décidé de se mettre en grève, n'a nullement été confirmée.

Le calme le plus complet ne cesse de régner partout ; à part quelques groupes clairsemés d'ouvriers sans travail qui stationnent sur la Grand'Place et aux abords de certains établissements, les rues de la ville ont leur physionomie habituelle.

Le général Bidot et son officier d'ordonnance, M. le lieutenant Brégin, ont quitté Roubaix samedi, à deux heures de l'après-midi. Le commandement de la place a été passé à M. Bodnot, chef d'escadron du 21e dragons. L'escadron du 19e régiment de chasseurs, commandé par M. le capitaine Le Villain, qui était cantonné dans les anciens magasins de MM. Valentin et Dessauvages, a regagné Lille samedi matin.

Le bataillon du 1er de ligne, sous les ordres de M. Rousse, chef de bataillon, est également parti à une heure de l'après-midi pour Cambrai, où il se rend par étapes; il doit cantonner samedi soir à Orchies. Il reste à Roubaix de la cavalerie, casernée dans les dépendances de l'Hôtel-de-Ville et à l'Abattoir.

M. Corbière, lieutenant de gendarmerie a toujours le commandement des brigades supplémentaires de gendarmerie qui resteront à Roubaix, jusqu'à nouvel ordre.

Les trois établissements, où l'on annonçait vendredi soir une grève, pour le lendemain matin, ont eu rentrée complète.

L'orgue de Saint-Jean-Baptiste, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, va être inauguré solennellement le mardi 12 mai à 4 heures par M. Ch. Widor, le célèbre organiste de Saint-Sulpice à Paris, avec le concours de M. J. Delsart, l'habile violoncelliste, tous deux professeurs au Conservatoire de Paris.

Cet instrument construit par la maison A. Cavaillé Coll se compose de 20 jeux distribués sur deux claviers et un pédalier complets. Dix pédales de combinaison offrent à l'organiste une très grande ressource pour varier la sonorité et donner à son jeu toutes les nuances d'expression désirables.

Voici du reste le programme de cette intéressante cérémonie :

1. Toccata et fugue, Bach, Ch. Widor; 2. Cantabile, Haendel, J. Delsart; 3. Cinquième symphonie, Allegro con Variazone, Allegretto, Adagio, Toccata, Widor; 4. Aria, Bach, J. Delsart; 5. Allegro du quatrième Concerto, Haendel; 6. Nocturne, Chopin J. Delsart.

Un concours hippique. — Le Club hippique organise pour les samedi 30 mai, dimanche 31 mai et lundi 1er juin 1891, dans sa piste du parc de Barbieux, un concours hippique international avec 7.000 francs de prix. Les adhésions sont déjà nombreuses, et tout fait prévoir une fête splendide.

L'accident de la rue du Grand-Chemin. — L'état du jeune ouvrier de M. Paul Honoré est relativement satisfaisant. Il se nomme Joseph Pecqueur et habite la rue Philippe-le-Bon. Bien que les médecins n'aient constaté aucune fracture ou contusion grave, le blessé se plaint de violentes douleurs dans les reins, ce qui fait craindre des lésions internes. Tout espoir de le sauver n'est cependant pas perdu, dit son dernier bulletin de santé.

Le jeune Pecqueur se trouvait sur la toiture de M. Vandeputte, fabricant, rue du Grand Chemin, lorsque l'accident s'est produit. Le travail venait d'être terminé lorsque, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre. Il a eu la présence d'esprit de s'accrocher à une échelle, et c'est à cette circonstance qu'il a dû son salut, car il devait être tué sur le coup.

Un accident, rue d'Isly. — Un maçon travaillant à la construction d'une maison, rue d'Isly, a fait, vendredi matin, une chute de plusieurs mètres de hauteur. Cet homme était sujet à des attaques d'épilepsie ; c'est à la suite d'une crise que l'accident s'est produit. Le blessé, dont on n'a pu savoir le nom, a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Le docteur a constaté qu'il avait une fracture du crâne : ses jours ne sont pas en danger.

Un accident rue de Lannoy. — Dans la soirée de jeudi, plusieurs personnes parmi lesquelles un vieillard, âgé de 70 ans, M. Louis Derick, se rendaient à la ducasse du Coq Français. Le vieillard glissa sur la bordure du trottoir et tomba. Ses amis le relevèrent; M. Derick s'était fait des contusions au genou droit et avait le bras gauche fracturé. Il a du être reconduit en voiture chez lui, rue Saint-Jean.

Un enfant blessé, rue de l'Ommelet. — Vendredi matin, un enfant de quatre ans, Louis Vermeulen, jouait sur un des trottoirs de la rue de l'Ommelet, lorsqu'il tomba sur un bac à ordures. Dans sa chute le pauvre bébé s'est fait des contusions graves à la tête, et a eu la lèvre supérieure entièrement fendue. Il a été relevé par deux passants qui l'ont reconduit chez ses parents.

Une chûte, rue de la Gare. — Une dame de Lille, Mme Legrand, passant vendredi matin rue de la Gare, fit un faux pas et tomba. Dans sa chute, Mme Legrand s'est fracturée le genou droit.

Un vol, rue de Soubise. — Une femme de la rue de Soubise, Mme Richard, avait placé dans une armoire, une somme de seize francs destinée à payer son loyer. Vendredi matin, elle voulut joindre à cette somme un reçu qu'elle venait de faire acquitter, mais elle constata que lo magot avait disparu. Mme Richard ne sait sur qui porter ses soupçons.

Un vol rue de Croix. — Un vol audacieux a été commis dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Willem, cabaretier *Aux trompettes*, rue de Croix. Des malfaiteurs se sont introduits chez lui, en fracturant la serrure de la porte d'entrée et ont enlevé une somme de quinze francs, deux litres de cognac, plusieurs bouteilles de vin, des effets d'habillement et des victuailles. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Une scène de violence, rue Newcomen. — Une discussion était survenue, jeudi matin entre la femme V... de la rue Watt et un individu habitant la rue Newcomen. La femme V... qui n'avait pas eu le dessus dans la dispute, entra comme une furie chez cet homme et y brisa tout ce qu'elle trouva : verres, vases, bouteilles, glaces, rien ne fut épargné. Elle ramassa les débris et les jeta au visage de l'individu qui fut horriblement blessé : il eut la figure déchirée en plusieurs endroits, un œil presque arraché et des écorchures multiples au bras.

Les « Prévoyants de l'Avenir ». — La recette de la 127e section s'élève à 496 fr. 50 pour un effectif de 811 membres dont 1 nouveau.

Situation générale de la Société au 30 avril : sections, 754 ; membres, 139.923 ; capital, 5.754.787 fr. 40.

Les adhésions sont reçues le 1er dimanche de chaque mois de 10 h. à midi dans chacun des 10 bureaux établis en ville.

Age requis 15 ans au 1er janvier. Cotisation, 1 fr. par mois.

La Commission du banquet rappelle que les souscriptions seront reçues pour la dernière fois à la recette du 7 juin et engage le plus de membres possible à se grouper pour cette fête.

Un tir à l'arc. — Nous rappelons aux archers que le tir international à l'arc à l'oiseau (300 francs de prix) aura lieu le dimanche, 10 mai, à deux heures de l'après-midi, à l'estaminet du *Cœur joyeux*. Les inscriptions seront reçues à partir de midi.

Tir à la perche. — Hier, à l'occasion de la ducasse du Coq-Français, la société des *Amis Réunis* a donné un grand concours de tir à la perche. Malgré le mauvais temps, bon nombre de tireurs y ont pris part. Voici les noms de ceux qui ont obtenu les oiseaux primés :

1er prix, coq, 150 fr., M. Jean Dubois, d'Escanaffle (Belgique); 2e, poule, 100 fr., M. Camille Nuttens de Roubaix; 3e, 100 fr., M. Jean Deroubaix, id.; 4e 50 fr., M. Henri Nys, id.; 5e 50 fr., M. Camille Nuttens; avant-dernier petit-oiseau abattu, 30 fr., M. Henri Nys, id. ; dernier, 40 fr., M. Isidore Noflain; plus 48 petits oiseaux de 10 fr. à divers tireurs.

Lys-lez-Lannoy. — On a constaté une légère reprise du travail, vendredi matin, chez M. Derache. Le calme règne toujours.

Wattrelos. — *Un vol.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs que l'on espère retrouver, l'un d'eux ayant oublié une lettre, se sont introduits chez M. François Vandermersch. Ils ont fouillé les meubles du rez-de-chaussée, fracturé ceux qui étaient fermés à clef et enlevé tout ce qui leur tombait sous la main. Il est impossible de connaitre le détail des objets volés. Les voleurs sont montés ensuite au premier étage, mais, les les portes étant fermées intérieurement, ils sont partis sans rien y prendre. Ils n'ont pas enlevé d'argent.

— *La fraude sur la viande.* — Les préposés de douane de la brigade mobile de Tourcoing ont arrêté Fidèle Dudenne, boucher au Ballon, et son garçon Henri Vallaert, âgé de 21 ans, qui ont essayé d'introduire en France une grande quantité de viande fraiche.

Ascq. — Un préposé de douanes d'Ascq, Denanx, a arrêté, vendredi matin, à 3 heures et demie, Narcisse Demouveaux, dit La Balle, 41 ans, voleur de profession.

Cet individu était porteur de quatre jambons et de deux bouteilles de vin, marchandises de contrebande, dit-il, mais qu'on croit plutôt être le produit d'un vol.

Demouveaux est le malfaiteur qui avait été recherché lors du crime d'Ascq.

COMMUNICATIONS DIVERSES

« Grande Fanfare ». — On nous prie d'informer les membres de cette société que la répétition aura lieu dimanche prochain, à onze heures, café Depauw, Place Notre-Dame.

La commission administrative de la société l'*Alliance Chorale* informe ses sociétaires qu'il y aura répétition partielle pour les barytons et basses le mercredi et pour les 1er et 2e ténors, le vendredi. Répétition générale le samedi.

Cette société offre une fête intime le dimanche 10 mai à 7 heures du soir dans la salle des fêtes de chez M. Philémon Eyames. L'orchestre symphonie du café Pandore y prêtera son concours.

Le conseil du jour. — L'eau minérale ferrugineuse du Saulchoir continue d'obtenir son grand succès habituel On n'en veut plus d'autres, mais aussi, quel excellent produit à tous les points de vue! Pour les gens bien portants, elle constitue une garantie de la santé, étant la meilleure et la plus hygiénique des eaux de table; pour les malades, pour ceux que l'anémie et l'épuisement conduisent à une fin prématurée, c'est le retour à la santé. Tous donc, bien portants et malades, ont le plus grand intérêt à consommer l'eau de la célèbre source, et bien avisés ceux qui s'adressent au Saulchoir.

L'excellente eau du Saulchoir se trouve chez MM. Delaporte, Deschodt, Quagbebeur, Dienne, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Tulnr, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez, chez MM. Cheminade; Montignies, rue du Bois, Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule ; chez M. Dendievel, rue Saint-Georges, chez M. Durant, rue de l'Ermitage et chez M. Desfontaines, Grande-Place. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 26514—53209

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

LE MASSON, dentiste,

cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.

Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.

24863—49520

LE CONSEILLER DE LA FAMILLE

Le réveil général de la nature impose à l'homme le devoir impérieux de soigner sa santé, et de prévenir les maladies en débarrassant le sang de toutes les impuretés qu'il contient. Le besoin d'un dépuratif énergique est général, et tout le monde, sans exception, doit faire usage du Rob Lechaux aux sucs végétaux, qui non seulement purifie le sang, mais encore rend aux organes affaiblis toute leur activité.

Le Rob Lechaux régénère l'homme et ramène dans l'organisme, les forces naturelles engourdies par la vie claustrale de l'hiver. Cette préparation qui a valu une renommée universelle à son inventeur, M. Lechaux, pharmacien, 164, rue Ste-Catherine, à Bordeaux, est accessible à toutes les bourses, et se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Dr Braunt.

265931

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

8 mai 1876. — La Chambre de commerce de Roubaix insiste auprès de l'administration municipale pour en obtenir l'agrandissement de la Condition publique. L'insuffisance de ses magasins est manifeste, surtout depuis que l'autorisation a été donnée de conditionner les blousses de laine à un taux qui doit de plus en plus généraliser l'usage de recourir à cette garantie. Si l'on n'agrandit pas ces locaux, le commerce va prochainement se trouver dans le plus grand embarras. (*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, p. 33).

8 mai 1890. — Grèves à Roubaix (suite). — On compte environ 20.000 ouvriers dans les ateliers, une réunion socialiste a lieu au local de l'*Avenir*, rue Wallon : les députés Ferroul et Baudin, prennent la parole; un anarchiste nommé Leroux qui y préconise ses doctrines révolutionnaires est arrêté à la sortie de la réunion.

9 mai 1725. — Le lieutenant et les échevins de Roubaix font savoir « en suivant l'avis des notables manufacturiers dudit Roubaix, qu'à l'avenir les calemandes fines et rayées à la façon de celles d'Angleterre, distinguées néanmoins de celles communes, d'autant qu'elles doivent être de trois quarts et un quart de tailles en largeur, ne pourront être composées dans les chaînes qui seront employées dans leur fabrication en moindre nombre que de seize cens filets employés dans ladite largeur de trois quarts et un quart de tailles, le tout à observer sous les mêmes peines et amendes portées par le règlement sur le nombre des de calemandes. » (*Archives de Roubaix*, HH. 41, fo 46).

TOURCOING

La rentrée de vendredi matin s'est faite avec le même calme que les jours précédents.

Les rattacheurs de M. Jonglez fils sont enfin rentrés ; un nouveau tarif, qui entrera en vigueur dans trois semaines, a été proposé et accepté de part et d'autre.

Au tissage de MM. Mathon et Dubrulle, la situation n'a guère changé depuis mercredi. Au lieu de 200, il n'y avait plus, vendredi, que 160 qui réclamaient encore le renvoi des deux ouvriers et persistaient à faire grève. C'est donc 320 manquants.

— *Une arrestation.* — Aux heures des rentrées et des sorties, les absents se réunissent aux abords de la fabrique, et il y a toujours des patrouilles de gendarmes et d'agents de police pour maintenir l'ordre.

Vendredi, à une heure de l'après-midi, un jeune tisserand, Henri Hauters, âgé de 21 ans, né à Roubaix, et demeurant à Tourcoing, ruelle Lepers, se faisait remarquer par ses violences. Non seulement il insultait et menaçait ceux qui voulaient travailler, mais il se jeta sur plusieurs ouvriers, et les frappa. Les gendarmes ont aussitôt procédé à son arrestation, et l'ont amené, vers deux heures, à l'Hôtel-de-Ville. De là il a été conduit à la caserne, et il aura à répondre au double délit de coups et blessures, et d'entraves à la liberté du travail.

Un homme écrasé à la gare. — Vendredi, vers 7 heures du soir, Henri Fremaux, âgé d'environ 50 ans, déchargeur de charbons à la gare, fort connu dans tout Tourcoing, a été broyé par un train venant de Mouscron. La tête [illegible]